VILLE DE

LYS LEZ LANNOY

La Ville comme on aime !

Monsieur Olivier ALBERS
Président de
l'Association Syndicale du
lotissement des Verdiers
165, rue des Chardonnerets
59390 – LYS LEZ LANNOY

Lys lez Lannoy le 8 juin 2005

Monsieur le Président,

Lors de son Assemblée Générale du 17 mai dernier, les actionnaires de la S.E.M.L. de Lys lez Lannoy ont décidé la cession à l'Association Syndicale du lotissement des Verdiers, pour 1 € symbolique, de la totalité des voiries du lotissement des Verdiers, et ceci conformément aux courriers échangés précédemment.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire connaître l'acceptation, ou non, de votreAssociation avant le 10 juillet prochain (vous voudrez bien joindre, éventuellement, tout document justificatif : P.V. Assemblée générale, par exemple).

Sans réponse de votre part pour cette date, ou en cas de réponse négative, nous passerons ces voiries dans le domaine communautaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

S.E.M.L. de LYS LEZ LANNOY
J. CHOLLE
liquidateur

S.E.M.L. - Hôtel de ville de Lys Lez Lannoy - 31, rue Jean-Baptiste Lebas - B.P. 7 - 59451 LYS LEZ LANNOY cedex
Tél. 03 20 75 50 04 - Fax 03 20 80 18 89

Association Syndicale du Lotissement Les Verdiers
165, rue des Chardonnerets
59390 Lys Lez Lannoy
Site Internet : a.s.l.v.free.fr
Mail : a.s.l.v@free.fr

A Lys Lez Lannoy le mardi 21 juin 2005

Monsieur J. CHOLLE
SEML
Hôtel de Ville de Lys Lez Lannoy
31 Rue Jean Baptiste LEBAS
BP 7
59451 Lys Lez Lannoy CEDEX

Monsieur le Liquidateur

Votre courrier daté du 8 juin 2005 a retenu toute notre attention.

Sur la forme les termes de votre courrier ne correspondent pas à l'EDD (état descriptif de division) qui prévoit en II-B-2 (page 67), non pas une cession, mais un apport gratuit aux frais de la SEM à l'ASL dont l'acceptation est obligatoire.

Quant à une cession au domaine communautaire, nous attendons de votre part les éléments suivant nécessaires à l'information de nos co-lotis :

- Détail des parties communes et ouvrages d'intérêts collectifs pouvant faire l'objet d'un classement communautaire.
- Dossier des ouvrages exécutés.

Sans ces indications, nous sommes dans l'impossibilité de provoquer une AGE. Ces informations vous ayant déjà été demandées lors de la dernière AG. Vous pouvez trouver le compte-rendu sur http://a.s.l.v.free.fr rubrique « Assemblées générales ».

Veuillez agréer, Monsieur le Liquidateur, mes salutations distinguées.

ASVL de Lys Lez Lannoy
O.ALBERS
Président

VILLE DE

LYS LEZ LANNOY

La Ville comme on aime !

Lys lez Lannoy le 30 juin 2005

Monsieur O. ALBERS
A.S.L. Lot. des Verdiers
165, rue des Chardonnerets
59390 - LYS LEZ LANNOY

Lettre A/R

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 21 juin (reçu le 23/06) qui a retenu toute notre attention.

Nous prenons acte que la S.E.M.L. n'a toujours pas reçu la décision de votre Association au sujet de la remise des voiries et vous informons que depuis le début des discussions à ce sujet, le dossier des V.R.D. est consultable en Mairie (services techniques).

Le C.A. de la S.E.M.L. de Lys lez Lannoy, dans sa séance de ce jour a décidé, afin d'éviter à l'Association les frais d'entretien des voiries, de les classer dans le domaine public, à savoir le domaine communautaire.

Nous tenant à votre disposition, nous prions de croire, Monsieur le Président, en nos meilleures salutations.

pour la S.E.M.L. de Lys lez Lannoy
J. CHOLLE

Société d'Économie Mixte Locale

S.E.M.L. - Hôtel de ville de Lys Lez Lannoy - 31, rue Jean-Baptiste Lebas - B.P. 7 - 59451 LYS LEZ LANNOY cedex
Tél. 03 20 75 50 04 - Fax 03 20 80 18 89